



...le projet de loi de finances pour 2021, mission « Action extérieure de l'État »

DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE : UNE MONTÉE EN PUISSANCE EST NÉCESSAIRE

Rapport pour avis de M. Ronan LE GLEUT et M. André VALLINI au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

Avis n° 140 (2020-2021) Tome n° 2

Budget constant dans une politique en crise, les crédits de la diplomatie culturelle et d'influence s'élèvent à 718 M€. La pandémie a en effet conduit à la fermeture provisoire de la plupart des établissements scolaires français à l'étranger, Instituts français et Alliances françaises, au report de nombreuses manifestations et à une réduction du nombre d'étudiants étrangers accueillis en France.

Dans ce contexte difficile, la commission a 6 points d'attention :

- 1- **Priorité absolue, la sécurisation du réseau des établissements scolaires et culturels français à l'étranger doit bénéficier de crédits supplémentaires pour tenir compte de l'accroissement récent de la menace terroriste et des manifestations anti-françaises.**
- 2- **Le système de garantie des prêts aux établissements scolaires doit être rapidement débloqué, en préservant la mutualisation des risques entre établissements.**
- 3- **L'année 2021 sera celle de tous les dangers pour les réseaux de la diplomatie d'influence à l'étranger. Les mesures de soutien adoptées en cours d'année 2020 devront être reconduites.**
- 4- **La situation des Alliances françaises doit être suivie de très près, y compris celles des Alliances situées sur le territoire national qui sont en grand danger.**
- 5- **Les politiques en faveur du tourisme et de la mobilité étudiante devront pouvoir remonter rapidement en puissance dès que les circonstances sanitaires le permettront.**
- 6- **Le soutien apporté aux établissements scolaires du Liban, y compris les établissements francophones chrétiens non homologués, doit être poursuivi et amplifié en 2021.**

Au cours de sa réunion du 25 novembre 2020, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission « Action extérieure de l'État » du projet de loi de finances pour 2021.



pour le programme 185



pour l'AEFE



pour les bourses étudiantes

1. DES CRÉDITS GLOBALEMENT STABLES MAIS DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES

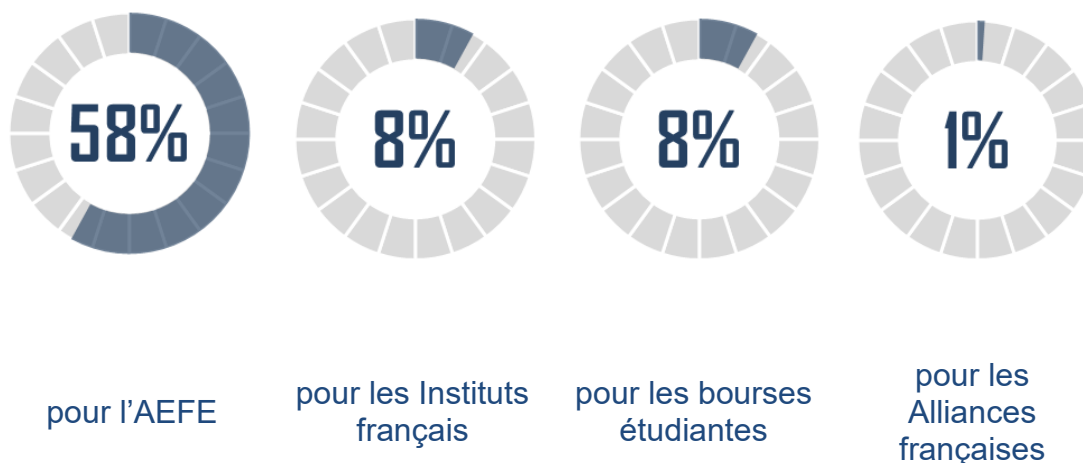
A. UNE STABILITÉ GLOBALE

Au sein de la mission « Action extérieure de l'État », dont le montant (2,93 Md€) augmente de 2%, l'enveloppe des crédits consacrés à la diplomatie culturelle et d'influence est à 718 M€. Les crédits hors personnel représentent l'essentiel : 645 M€, en très légère augmentation (+0,5 % soit 3 M€).

PLF 2020 : Les crédits du programme 185

<i>En Millions d'euros</i>	PLF 2020	Évolution (2019)
AEFE Agence pour l'enseignement français à l'étranger	417,6	+2 %
Alliances françaises	7,27	0 %
Animation du réseau	2,51	-23 %
Appui logistique	1,54	-33 %
Atout France	28,69	-7 %
Autres crédits d'intervention	27,08	+8 %
Bourses de mobilité	58,07	-9 %
Campus France	3,85	0 %
Échanges experts & scientifiques	13,7	0 %
Fonctionnement EAF ¹	38,49	+1 %
Institut Français	28,79	0 %
Opérations EAF	17,41	+9 %
<i>Total hors T2</i>	645	+0,5 %
T2	73,04	-2,5 %
Total P 185	718,06	+0,2 %

La répartition des crédits du programme 185



B. DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES

58 % des crédits du programme sont consacrés à l'**AEFE**, dont la subvention augmente de 9 M€, au titre de la sécurisation des établissements. Le plafond d'emplois de l'AEFE (personnels expatriés et résidents) **baisse de 71 ETPT**.

La **substitution de personnel de droit local au personnel expatrié et résident se poursuit**. Entre 2015 et 2019, les effectifs de personnels expatriés ont diminué de 15 % (- 171) et ceux de personnels résidents ont diminué de 6 % (-314). Les effectifs de personnel de droit local ont

¹ Établissements à autonomie financière (EAF)

augmenté de 7 % (+287). À la rentrée 2020, le réseau comprenait 535 établissements homologués (+13 en un an et +39 en deux ans).

Le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) est confronté à un **problème d'attractivité**, aggravé par la crise sanitaire : alors qu'habituellement une soixantaine de postes sont non pourvus en septembre, ce sont **200 postes** qui sont concernés cette année, pour des raisons sanitaires et de sécurité. **Une réflexion sur les moyens d'améliorer l'attractivité de ces postes est nécessaire.**

Les **crédits de personnel (titre 2)** du programme 185 s'élèvent à 73 M€ (-3 %). Le programme rémunère 791 emplois (+2) en administration centrale et dans le réseau, hors pays éligibles à l'aide publique au développement, ceux-ci relevant du programme 209 de la mission « Aide publique au développement ». **La stabilisation des effectifs était souhaitable après deux années de baisse** (-47 en 2019 et -21 en 2020 pour les programmes 185 et 209 réunis).

La rationalisation du fonctionnement du réseau culturel génère 2 M€ d'économies. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a décidé en 2019 la fermeture de 4 établissements à autonomie financière EAF (IFAC¹, IF Brésil, IF Norvège, CCF² Canada). **Il a finalement renoncé à fermer l'Institut français de Norvège.** Par ailleurs, **9 villes pourraient accueillir prochainement un institut culturel franco-allemand**, en application du traité d'Aix-La-Chapelle du 22 janvier 2019.

Les crédits pour opérations des établissements à autonomie financière (EAF), c'est-à-dire des Instituts français, augmentent de 9 %. Le bon fonctionnement du réseau nécessite de **sécuriser le fonctionnement des EAF**, dont le taux d'autofinancement moyen est de 75 %, en introduisant dès que possible, dans la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), une disposition **régularisant leur statut dérogatoire** au regard des grands principes budgétaires.

Les **Alliances françaises** bénéficient d'une enveloppe identique à celle de l'an dernier.

Plusieurs autres enveloppes du programme 185 sont en forte baisse : c'est le cas des crédits consacrés aux bourses de mobilité (- 9 %) et au tourisme (- 7 %). Ces deux volets du programme 185 subissent la crise de plein fouet. Il faudra toutefois qu'elles puissent **remonter rapidement en puissance dès que les circonstances sanitaires le permettront.**

C. DES MESURES DE SOUTIEN NON RECONDUITES

Ce budget ne reconduit pas « en base » les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de la loi de finances rectificatives du 30 juillet 2020 (LFR 3) pour répondre à la crise sanitaire.

La LFR 3 a en effet ouvert **55 M€ de crédits supplémentaires sur le programme 185**, au titre de l'année 2020. Il s'agit de 50 M€ de subvention exceptionnelle pour l'AEFE, afin de venir en aide aux établissements du réseau, et de 5 M€ pour l'opérateur Atout France, dans l'objectif de relancer l'activité touristique en France.

En outre, 50 M€ d'avances France Trésor ont été ouverts au profit des établissements de l'EFE sur le programme 823 et 50 M€ ont été ouverts au titre des aides à la scolarité sur le programme 151.

Au 1^{er} octobre, un montant de 23,3 M€ sur les 50 M€ de subvention exceptionnelle à l'AEFE avait été mobilisé, dont 11,4 M€ pour l'aide aux familles étrangères en difficulté, 4,9 M€ pour l'aide aux établissements en difficulté et 7 M€ pour l'aide à la reconstruction des établissements touchés par l'explosion du 4 août à Beyrouth.

Une deuxième phase du plan d'urgence est actuellement mise en œuvre, pour consommer le reliquat en portant une attention particulière aux établissements ayant perdu plus de 5 % de leur effectif. Par ailleurs, le total des avances aux établissements pourrait atteindre près de 45 M€ d'ici la fin de l'année.

La crise sanitaire et ses conséquences économiques se prolongeant, il aurait été légitime de reconduire d'emblée ces mesures nouvelles. L'année 2021 sera en effet celle de tous les dangers pour nos réseaux à l'étranger.

¹ Institut français Amérique centrale

² Centre culturel français Canada

Le plan de relance de juillet 2020



pour l'AEFE



d'avances
France Trésor



d'aides à la
scolarité



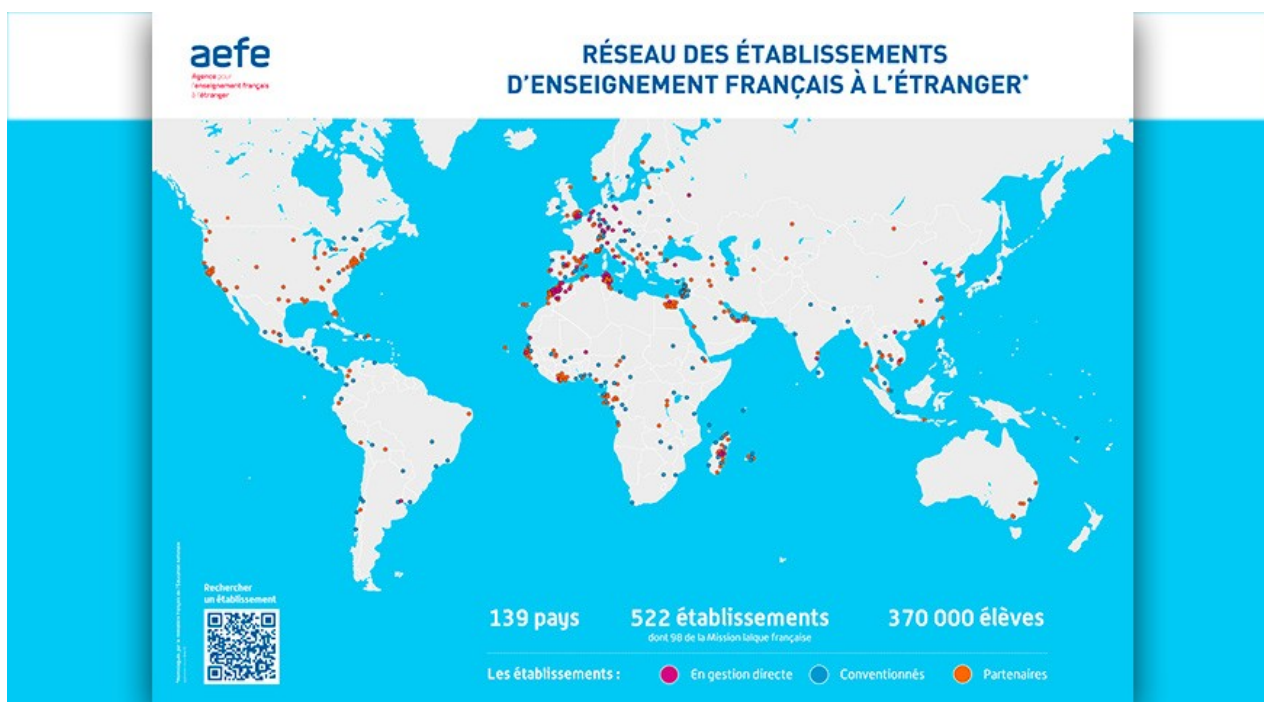
pour le tourisme

2. DES RÉSEAUX CONFRONTÉS À UNE CRISE MULTIFORME

A. LE RÉSEAU D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER EN DANGER

1. Une situation critique en 2021

Avec **365 000 élèves**, les effectifs de l'EFE ne diminuent que de 1 % à la rentrée 2020. La baisse est de **8000 élèves**, si l'on prend en compte l'entrée de 5000 nouveaux élèves dans le réseau du fait de l'homologation de 13 nouveaux établissements.



Source : AEFE (2019-2020)

60 % des établissements ont perdu des effectifs. Un tiers a perdu plus de 5 % d'élèves. Mais certains perdent beaucoup plus – jusqu'à la moitié. La baisse est particulièrement importante en Asie (-5 %) et aux États-Unis (-9 %). La diminution des effectifs touche surtout les élèves français (-5,4 %). Elle est plus marquée dans le premier que dans le second degré (-7,2 % en maternelle), ce qui est préoccupant pour l'avenir.

La crise sanitaire entraîne une perte de ressources propres estimées à 11 M€ pour l'AEFE, en raison d'une diminution du produit de la participation à la rémunération des résidents (PRR) et de la participation financière complémentaire (PFC) payées par les établissements. Aucun établissement n'a fermé, mais **certains sont très fragilisés** et risquent de l'être encore davantage en 2021. **La croissance du réseau, conformément à l'objectif présidentiel de doubler les effectifs en 2030, ne doit pas se faire au détriment de la qualité de l'enseignement.**

Les établissements subissent **la suspension, depuis 2018, du dispositif de garantie des prêts** de l'Association nationale des écoles françaises de l'étranger (ANEFE). Créée en 1975, l'ANEFE a

garanti 169 prêts pour 112 établissements dans 95 pays. Le fonds de garantie mutuel, alimenté par la cotisation payée par les établissements, n'a été mis en œuvre qu'à deux reprises (pour des établissements à Abidjan et à Damas). C'est un dispositif à coût nul pour l'État.

Afin de remédier à la suspension du dispositif pour des raisons prudentielles, l'article 49 du PLF pour 2021 crée un nouveau système de garantie. S'il est souhaitable de réintroduire rapidement un tel système, **il est regrettable que le nouveau dispositif soit moins favorable que l'ancien** : en effet, l'encours total garanti sera désormais plafonné, le montant de la garantie sera limité (à 80 % dans l'UE et 90 % hors UE du montant du capital et des intérêts). La commission due par les établissements deviendrait, en outre, variable, alors qu'elle est, aujourd'hui, unique et mutualisée. Il serait souhaitable, à tout le moins, de **préserver cette mutualisation**.

2. Une sécurisation contre le risque terroriste qui doit s'accélérer

En 2019 et 2020, le gouvernement a décidé de financer la sécurisation des établissements scolaires par le biais du compte d'affectation spéciale 723 « Gestion du patrimoine immobilier de l'État », alimenté par le produit des cessions de biens domaniaux du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères. L'AEFE a bénéficié d'un droit de tirage de 27 M€ sur ce CAS. Mais la gestion du CAS 723 a conduit à n'accorder, en 2019, à l'AEFE que 3,1 M€ en AE et 1 M€ en CP. Pour l'année 2020, de fortes incertitudes subsistent. **Ce système s'est révélé inadapté** pour financer les besoins hors domaine de l'État, des projets de cybersécurité ou de formation. L'AEFE s'est vue contrainte de financer des dépenses de sécurité inéligibles au CAS.

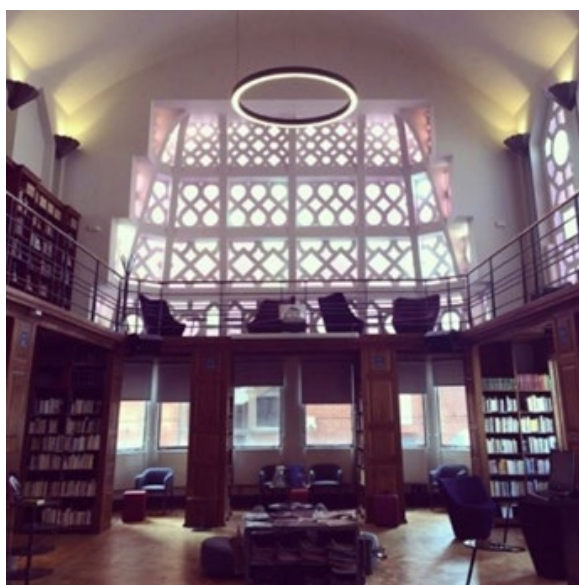
La réintégration des crédits de sécurité au sein du programme 185 était nécessaire. Le PLF 2021 prévoit **9 M€ à ce titre. Ce montant doit être réévalué**, compte tenu des **blocages passés** et de **l'accroissement récent de la menace** à l'encontre des citoyens et intérêts français à l'étranger.

B. DES RÉSEAUX CULTURELS À L'ARRÊT

1. Le réseau des Instituts français

Au cours du premier semestre 2020, 87 % des Instituts français (EAF), soit 83 sur 95, ont fermé leurs portes au public, de même que les 27 IFRE (Instituts français de recherche à l'étranger). La moitié des Instituts ont mis en place des solutions en ligne (cours à distance, offre culturelle en ligne). Le taux d'autofinancement des Instituts devrait passer de 75 % en 2019 à 66 % en 2020.

Dans ce contexte de forte diminution des ressources propres, **les Instituts français ont puisé sur leurs fonds de roulement**. Au 1^{er} octobre 2020, un tiers des Instituts français avait été affecté par une chute de fonds de roulement au niveau du seuil prudentiel de 60 jours, un autre tiers restait fragile et faisait l'objet d'une surveillance renforcée de la part du MEAE.



Source : Institut français du Royaume-Uni

Des redéploiements internes au programme 185 ont permis de répondre à l'urgence : **5 M€ ont été mobilisés** à partir des enveloppes de bourses, missions et invitations. Les ambassades ont été invitées à redéployer des moyens économisés en raison d'actions annulées ou reportées du fait de la crise.

La situation des Instituts français reste très évolutive. L'année 2021 sera particulièrement critique, alors que la pandémie se poursuit et que de nouveaux confinements sont mis en œuvre, mais que les fonds de roulement ont déjà été asséchés.

Au 1^{er} octobre 2020, l'Institut français du Royaume-Uni (ci-contre) enregistrait un manque à gagner de 22 % sur ses recettes. Le ministère lui versera une aide exceptionnelle de 0,3 M€.

2. Le réseau des Alliances françaises

Au cours du premier semestre 2020, 80 % des Alliances françaises, soit 650 Alliances (sur 832 dont 386 conventionnées avec les ambassades) ont cessé leurs activités.

De la même façon que pour les Instituts français, **la fongibilité des moyens a permis au MEAE de redéployer 2 M€ au profit des Alliances françaises**. Une aide au renforcement des capacités numériques des Alliances a été accordée (0,6 M€). Des aides complémentaires sont en cours d'étude.

Pour les Alliances françaises, **l'année 2021 sera difficile**. Elles devront à nouveau pouvoir être aidées par le MEAE. À défaut, des fermetures sont probables. Or le réseau des Alliances françaises apporte une contribution indispensable à l'universalité de la diplomatie culturelle française.

La situation est aussi très critique pour les **Alliances françaises situées sur le territoire national**, qui ne relèvent pas du P 185, mais doivent être soutenues d'une autre façon, par exemple dans le cadre du plan de relance du tourisme.

3. Des conséquences sur l'apprentissage de la langue française

Le ministère table sur **une diminution du nombre d'élèves** (et d'heures / élèves) dans les cours de langue française, dispensés par le réseau culturel et par le réseau des Alliances françaises, **de l'ordre de 30 % en 2020**, suivie par une remontée de l'ordre de 10 % en 2021.

Le retour à la fréquentation de 2019 ne peut s'envisager qu'à l'horizon 2023, compte tenu de la situation sanitaire et des conséquences économiques et sociales de la crise.

C. UNE MOBILITÉ ÉTUDIANTE FORTEMENT ENTRAVÉE

La France est passée **au 6^{ème} rang des pays d'accueil d'étudiants internationaux**, après l'Allemagne et la Russie. **Pour l'accueil d'étudiants européens, la France a rétrogradé à la 9^{ème} place**, après la Turquie, l'Italie, la Pologne. Le plan « Bienvenue en France » présenté en novembre 2018 fixe l'objectif de 500 000 étudiants étrangers accueillis en France d'ici 2027. Il met en place des frais de scolarité différenciés pour les étudiants extra-communautaires et annonce un triplement des bourses octroyées. Des exonérations de droits peuvent être accordées par les ambassades ou par les établissements d'enseignement supérieur.

La mobilité internationale étudiante est très impactée par la crise. Pour 2020-2021, **le nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités françaises baisse de 30 %**. Certaines régions d'origine (Amériques, Asie) sont particulièrement impactées, tandis que d'autres, au contraire, progressent (Afrique du nord Moyen-Orient). Le nombre de mensualités de bourses devrait baisser de 25 % en 2020.

La France est toutefois l'un des rares pays à être resté ouvert aux étudiants étrangers. Les demandes de visas pour études ont été traitées de façon prioritaire, y compris pour les étudiants en provenance de pays classés en « rouge ». Une prolongation exceptionnelle des bourses a été proposée aux étudiants bloqués en France. Des bourses ont pu être exceptionnellement versées, en 2020, avant l'arrivée des étudiants sur le territoire.

De façon générale, la mobilité internationale étudiante fait l'objet d'une forte concurrence entre États. Elle est devenue une dimension essentielle de toute politique d'influence. C'est la raison pour laquelle **la politique des bourses doit devenir globalement plus visible par l'instauration d'une « marque » dédiée** (autre que « bourses du gouvernement français ») avec des appels à candidatures mondiaux et un recrutement selon des critères unifiés.

D. UN EFFONDREMENT DU TOURISME

De janvier à août 2020, **le nombre de touristes internationaux a chuté de 70 % dans le monde**, par rapport à la même période en 2019. En France, la bonne tenue du marché domestique et de certains marchés européens (Belgique, Suisse et Pays-Bas) a permis de contenir l'impact de la crise sanitaire entre mi-juillet et mi-août. Les recettes internationales totales cumulées de janvier à juin 2020 pour la France s'élèvent à 12,3 Md€ contre 25,5 Md€ de janvier à

juin 2019, soit -52 %. La situation est toutefois relativement meilleure en France qu'en Italie ou en Espagne.

Atout France estime à **-50 à -60 Md€ l'impact global sur les recettes touristiques de l'année**, ce qui représente une baisse de la consommation touristique annuelle de -30 à -35%. Le nombre de touristes internationaux à Paris a fortement chuté (-60% de touristes en juillet/août).

L'inquiétude est grande pour la saison d'hiver 2021, compte tenu de la reprise de l'épidémie, ainsi que pour les grandes villes et pour le tourisme événementiel.

Dans ce contexte, **Atout France a redéployé pour la première fois son activité vers le marché domestique**. L'opérateur a réalisé des économies de fonctionnement et a bénéficié de 5 M€ de crédits supplémentaires en 2020 ainsi que de 5 M€ de recettes visas. Ces recettes visas s'effondreront toutefois en 2021 (1 M€ escomptés). Il est nécessaire que les moyens non consommés puissent être **reportés sur 2021 afin d'être disponibles, le moment venu, pour relancer les marchés internationaux**.

3. LA DIPLOMATIE CULTURELLE EN SOUTIEN À UN PAYS EN CRISE : LE LIBAN

Le Liban connaît une grave crise politique, économique et sociale, récemment aggravée par la pandémie et par l'explosion du 4 août 2020 dans le port de Beyrouth. La proximité historique et linguistique entre la France et le Liban a créé des liens durables entre les deux pays. L'aide humanitaire d'urgence déployée par la France après l'explosion du 4 août a été complétée et renforcée par **un soutien financier de 50 millions d'euros au Liban dans les domaines de la santé, de l'emploi, du logement, de la culture et de l'éducation**.



*La France au Liban (Résidence des Pins)
Source : Ambassade de France au Liban*

A. LE SOUTIEN APPORTÉ AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES LIBANAIS

Le réseau des écoles francophones au Liban est essentiel au maintien du pluralisme culturel et religieux du Liban, donc à ce qui fait l'identité et la spécificité de ce pays.

1. Le réseau homologué

Le réseau libanais de l'enseignement français à l'étranger est le premier mondial en termes de nombre d'élèves. Il compte une cinquantaine d'établissements dont 5 établissements de la Mission laïque française (MLF). À la rentrée 2020-2021, **ce réseau perdait plus de 3000 élèves sur 62 000**.

Environ 20 M€ d'aides ont été attribuées pour venir en aide à ce réseau, dont, au 1^{er} octobre 2020, 1 M€ supplémentaire au titre des bourses, 950 000 € d'avances de trésorerie, 5M€ à destination des établissements partenaires, dans le cadre du soutien aux familles étrangères, et 4,4 M€ en faveur des 5 établissements de la MLF. Enfin, une enveloppe de 7 M€ a été attribuée à la trentaine d'établissements touchés par l'explosion du 4 août 2020.

2. Le réseau des écoles chrétiennes francophones

Ces aides aux établissements homologués sont complétées par le **Fonds pour les écoles francophones chrétiennes au Moyen-Orient**, récemment créé, qui a vocation à soutenir des établissements non homologués, principalement au Liban, mais aussi en Égypte, Jordanie, Israël et dans les territoires palestiniens.

Au Liban, **20% des élèves sont scolarisés dans le réseau des écoles chrétiennes francophones**. Ce réseau est constitué de **plus de 300 écoles** s'adressant à toutes les classes sociales et réparties sur l'ensemble du territoire.

En 2020, le **Quai d'Orsay finance ce fonds à hauteur d'1,1 M€**, destinés à des établissements fragilisés par leur fermeture durable au cours de l'année scolaire 2019-2020. Le Fonds bénéficie par ailleurs d'un apport de même montant de la part de l'Œuvre d'Orient, soit, au total, 2,2 M€. **En 2021, un financement du MEAE s'élevant à 1 M€ serait envisagé.**

Ce soutien est essentiel. Il doit se poursuivre en 2021, s'agissant tant des établissements homologués que des écoles non homologuées. Un **effort de formation** doit, en outre, être réalisé pour assurer la pérennité de l'enseignement francophone sur l'ensemble du territoire libanais.

B. L'ACCUEIL D'ÉTUDIANTS LIBANAIS EN FRANCE

Dans le prolongement du soutien apporté au réseau d'enseignement primaire et secondaire, le Président de la République a annoncé, lors de son déplacement à Beyrouth le 1er septembre 2020, la création d'un dispositif d'aide à l'installation et aux études des étudiants libanais en France.

Le programme Ma'akum (« Avec vous »), d'un montant de 3 millions d'euros, s'adresse à près de **3000 étudiants libanais primo-arrivants** inscrits dans des établissements publics d'enseignement supérieur.

C. LE RÔLE DES RÉSEAUX CULTURELS

Les réseaux culturels ont également un rôle important à jouer pour consolider la francophonie au Liban. Depuis septembre 2011, **l'Institut français du Liban (IFL)** a remplacé l'ancienne Mission culturelle française au Liban. L'Institut français du Liban dispose de 9 sites : Beyrouth, Jounieh, Tripoli, Zahlé, Tyr, Saida, Nabatieh et Deir el Qamar. Il a noué des partenariats avec plusieurs centres culturels, dont celui de Tibnine. Il a pour mission de contribuer à la coopération entre la France et le Liban dans des domaines variés : éducation, langue française, spectacle vivant, arts visuels, architecture, cinéma, livre, débat d'idées.

L'IFL contribue à pérenniser la francophonie et à former des professeurs de français au Liban. Or **la crise sanitaire l'a mis en difficulté**. Malgré le développement d'une offre en ligne, la diminution des recettes prévisionnelles, estimée à 10 % en septembre 2020, a entraîné une baisse du résultat prévisionnel et une diminution préoccupante du fonds de roulement.

Dans le cadre de l'effort global en faveur du Liban, l'Institut français (opérateur national) prévoit une augmentation du nombre d'artistes libanais accueillis en résidence en France, ainsi qu'un soutien accru à la programmation culturelle dans ce pays où le mécénat culturel s'est effondré.

Les luttes d'influence au niveau international sont aiguës. Toutes les puissances – grandes et moyennes – mènent des politiques de rayonnement à l'étranger. Les campagnes antifrançaises et appels au boycott récents montrent l'apparition d'une opinion publique internationale versatile et fortement influençable, sous l'effet de la mondialisation et de la médiatisation de nombreux enjeux.

Dans ce contexte, la diplomatie culturelle et d'influence de la France doit monter rapidement en puissance dans ses différentes dimensions, afin de soutenir un réseau historique universel, qui n'a pas d'équivalent dans le monde, et dont le rôle est crucial pour promouvoir l'image de la France et ses valeurs.



Christian Cambon

Président de la commission
Sénateur (LR) du Val-de-Marne

Commission des affaires étrangères, de la
défense et des forces armées

<http://www.senat.fr/commission/etr/index.html>



Ronan Le Gleut

Rapporteur
Sénateur
représentant les
Français établis
hors de France
(LR)



André Vallini

Rapporteur
Sénateur de l'Isère
(SER)

Consulter le dossier législatif :

<http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjlf2021.html>